

M. Alexander: A la suite de cette étrange explication concernant la garantie, monsieur l'Orateur, et en toute déférence pour le ministre des Travaux publics (M. Drury), je voudrais pouvoir m'adresser au ministre de la Justice (M. Lang). J'espère qu'il y aura une sorte d'attestation à l'égard de ces garanties relatives aux soumissions, car une garantie ne me dit absolument rien quand on se rappelle que Pierre, Jean, Jacques peuvent aussi donner une garantie.

L'établissement d'un comité interministériel me paraît une chose sensée. Je comprends pourquoi le solliciteur-général (M. Allmand) n'est pas en cause car cela engagerait également la GRC. Pourtant, vu l'importance de la question, je me demande pourquoi on n'a pas prévu que le ministère de la Justice soit représenté au sein du comité interministériel. Je me pose cette question car nous ne savons pas encore exactement comment fonctionnera ce comité. Je suis certain que le procureur général est tenu au courant par la GRC, et je suis certain aussi que les renseignements sont transmis par la suite au ministère de la Justice. Pourquoi n'est-il pas précisé que le ministère de la Justice collaborera dès le début en étant directement représenté au sein du comité interministériel?

M. Drury: Monsieur l'Orateur, avant la séance de ce matin j'ai proposé au ministre de la Justice (M. Lang)—et celui-ci s'est empressé d'accepter—que l'un de ses hauts fonctionnaires fasse partie du comité. On prend pour acquis que c'est là l'élément technologique du comité qui recevra les conseils juridiques nécessaires. Il va sans dire que le ministre de la Justice par l'intermédiaire de son représentant participera à l'examen des questions juridiques et il a accepté de bonne grâce de le faire.

M. Alexander: Monsieur l'Orateur, si le ministre de la Justice doit participer et il n'y a aucun doute à ce sujet, pourquoi ne pas le préciser dans le mandat du comité en ajoutant simplement le ministère de la Justice à la liste qui comprend déjà le ministère des Travaux publics, le ministère des Transports, le Conseil des ports nationaux et l'Administration de la voie maritime du Saint-Laurent? Je ne comprends pas une telle hésitation.

● (1240)

M. Drury: Monsieur l'Orateur, si cela aide le député, je serai très heureux de m'assurer qu'on le fasse.

M. Gilbert: Monsieur l'Orateur, en raison des preuves écrasantes de collusion entre les grandes compagnies de dragage au sujet des appels d'offres compétitifs preuves qui remontent à 1963, quelles preuves a le ministre que celles-ci aient jamais fait des offres vraiment compétitives? C'est là ma première question. Étant donné ce qui s'est déjà passé, y a-t-il des preuves qu'elles aient jamais respecté les lois de la concurrence et quelle assurance a le ministre qu'elles le feront désormais? De plus, pourquoi le ministre est-il convaincu qu'en raison de son rendement antérieur, le secteur privé peut faire mieux que ne le ferait son propre ministère en créant une agence publique pour effectuer les travaux nécessaires?

M. Drury: Monsieur l'Orateur, je trouve la dernière question vraiment dogmatique et je ne devrais pas essayer d'y répondre. Quant à la première, il est tout à fait clair que les commencements de preuves dont nous disposons jusqu'à présent indiquent qu'il n'y a pas eu d'offres concurrentielles.

M. Stanfield: Pourquoi ne vous en êtes-vous pas assuré?

Stabilisation concernant le grain de l'Ouest—Loi

M. Drury: Nous trouverons peut-être une réponse à cela dans l'avenir, mais nous aurons au moins certains tests auxquels soumettre les paiements pour savoir s'il y a lieu de soupçonner de la collusion. De plus, un certain nombre de sanctions explicites seront incluses dans les nouveaux contrats afin de rendre beaucoup plus difficile le recours à des détails de la loi pour éviter ces sanctions.

* * *

QUESTIONS AU FEUILLETON

M. Charles Turner (secrétaire parlementaire du ministre d'État chargé des Sciences et de la Technologie et ministre des Travaux publics): Monsieur l'Orateur, je demande que toutes les questions restent au *Feuilleton*.

ORDRES INSCRITS AU NOM DU GOUVERNEMENT

[Traduction]

LA LOI DE STABILISATION CONCERNANT LE GRAIN DE L'OUEST

MESURE DE STABILISATION DU PRODUIT NET DE LA PRODUCTION ET DE LA VENTE DU GRAIN DE L'OUEST

La Chambre reprend l'étude, interrompue le jeudi 1^{er} mai, de la motion de M. Lang: Que le bill C-41, portant stabilisation du produit net de la production et de la vente du grain de l'Ouest et modification consécutive de certaines lois, soit lu pour la 2^e fois et renvoyé au comité permanent de l'agriculture.

M. Fred McCain (Carleton-Charlotte): Monsieur l'Orateur, il semble que nous soyons saisis aujourd'hui d'un projet de loi qui promet une chose souhaitable pour un secteur de l'agriculture. Par contre, il ne fait qu'ajouter un expédient de plus aux politiques proposées par le gouvernement actuel dans le domaine de l'agriculture. C'est un autre illogisme dans la politique fondamentale que cherche l'agriculture en ceci qu'il ne s'applique qu'à un secteur particulier de l'agriculture et qu'il s'éloigne, en termes généraux, des principes mêmes sur lesquels une saine agriculture doit être fondée au Canada.

Je tiens d'abord à signaler à la Chambre les remarques assez peu aimables du député d'Assiniboia (M. Goodale). Celui-ci a laissé entendre que tous les propos d'un député non ministériel devaient être considérés comme purement politiques et par conséquent sans importance et que cela ne devait intéresser aucun Canadien. Il n'y a rien de plus faux. Il n'y a probablement aucun groupe politique au Canada qui ait consacré plus de temps à l'examen d'une politique agricole convenable pour le pays que les députés de l'opposition. Aucun parti, considéré comme tel par le nombre de sièges qu'il détient dans les régions agricoles, et cela devrait être évident même pour le député d'Assiniboia, n'a plus l'appui des agriculteurs que le parti de l'opposition. La confiance dans l'opposition joue donc un rôle très important lorsqu'il s'agit de l'agriculture. Cette confiance se manifeste depuis bien longtemps.